

Nombre de membres

27

Nombre de présents

16

Pouvoirs :

3

Nombre d'absents

11

Nombre de votants

19

Quorum

14

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

d'EURE-ET-LOIR

Séance du 09 février 2024

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 1^{er} février 2024 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Etaient présents :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY-PROUAIS,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,

Pouvoirs :

- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES, a donné pouvoir à Hélène DENIEAULT,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,

Absents excusés :

- John BILLARD, Maire du FAVRIL,
- Benoît DELATOCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Sylvie HONNEUR-BUCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

Absents :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,
- Laurent ARCHENAULT, payeur départemental

Secrétaire de séance :

- Martine BOUILLARD

Assistaient également :

- Céline ROUSSET, Directrice Générale
- Oriana CAUQUIS, Responsable du pôle Gestion des Ressources et Archives

Séance du 9 février 2024

Objet : Débat d'orientations budgétaires

Exposé de Monsieur Jean-Luc DUCERF, Vice-président en charge des finances et de la carrière

Conformément au décret 85-643 relatif aux centres de gestion, un débat d'orientations budgétaires (DOB) a lieu au Conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le DOB doit faire l'objet d'une délibération qui en acte la tenue.

Il a lieu sur la base des éléments figurant dans le Rapport d'orientations budgétaires joint.

Il est proposé au Conseil d'administration de prendre acte de la tenue du DOB.

Les membres du Bureau, réunis le 25 janvier 2024, ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Le Président,

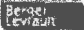
Bertin MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en préfecture le :
De la publication le : 16/02/24

Par délégation,
La Directrice Générale,
Céline ROUSSET

Rapport d'orientation budgétaire

Conseil d'administration du 9 février 2024

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le 
ID : 028-282800374-20240212-2024_D_01-DE

Le débat d'orientation budgétaire a pour but d'instaurer une discussion au sein du Conseil d'administration sur les priorités et les évolutions du Centre de gestion, ainsi que sur la situation financière de celui-ci, en améliorant la qualité de l'information transmise au Conseil.

Le présent rapport doit permettre aux administrateurs et administratrices :

- De discuter des priorités qui seront proposées dans le cadre du budget primitif
- D'être informé(e)s de l'évolution de l'établissement
- De s'exprimer sur la stratégie financière

Contexte général :

Les finances locales se tendent en raison de la diminution des marges de manœuvre des collectivités quant à leur recette. Dans le même temps, les dépenses contraintes augmentent, notamment en matière de charges salariales.

Le manque d'attractivité de l'emploi public génère depuis 2022, des mesures nationales de revalorisation, soit sectorielles, soit générales. C'est le cas en 2023, avec une revalorisation de la valeur du point d'indice de 4,85€ à 4,92€, au 1er juillet 2023, après une hausse de 3.5% en 2022.

Les conséquences vont se poursuivre en 2024, avec l'ajout de 5 points d'indice et l'éventuel versement de la prime du pouvoir d'achat.

Les charges à caractère générale des collectivités ont également connu de fortes augmentations, liées aux coûts de l'énergie.

Retour sur les orientations budgétaires 2023 : Bilan et perspectives

➤ Concernant le service de médecine préventive :

L'année 2023 a été consacrée au déploiement du service, avec :

- l'entrée des collectivités, à compter du 1^{er} janvier 2023, dans le service
- le déploiement de l'application MEDTRA, dédiée à la médecine,
- le recrutement d'une infirmière en santé au travail
- l'ouverture de nouvelles antennes dans le département : deuxième lieu à Dreux et Châteaudun, Auneau Bleury St Symphorien, Voves.

Un fait marquant à noter : la résiliation par SISTEL, des conventions d'adhésion des collectivités et établissements publics de moins de 50 agents, en juin 2023, à effet au 1^{er} janvier 2024.

L'année 2023 sera déficitaire sur la médecine préventive (année pleine en termes de masse salariale) d'environ 32 000€.

➤ Mutualisation Régionale :

L'année 2023 a vu la mise en place de la médiation préalable obligatoire entre les 6 Centres de gestion. Sachant qu'il a été convenu que les dossiers de saisine des collectivités d'un département, soient déportés auprès d'un médiateur d'un autre département (gage de neutralité). Pour l'Eure-et-Loir, c'est le CDG 45. Le CDG28 interviendra quant à lui pour les médiations du CDG45. Un agent du Centre de gestion s'est formé à la médiation. Une dizaine de collectivités dans le département adhère à ce service.

La coordination régionale des Centres de gestion a organisé la Conférence régionale de l'emploi (obligation légale tous les deux ans), qui s'est tenue dans le Loiret le 23 mars 2023.

Les 4 CDG de l'Indre, de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Cher ont déployé les deux conventions de participation en santé et en prévoyance sur leur territoire respectif.

Pour l'Eure-et-Loir :

En santé : 113 collectivités adhérentes représentant 1 702 agents adhérents sur un potentiel de 6 684 agents
En prévoyance : 76 collectivités adhérentes représentant 425 adhérents sur un potentiel de 3 794 agents

➤ Concernant les autres missions facultatives :

Une dizaine de réunions cantonales ont été organisées dans le département pour présenter le CDG28 et recenser les besoins des collectivités.

La paie à façon qui intéressait précédemment les collectivités n'a pas trouvé d'écoulement à quelques exceptions près. Aussi, ce projet n'a pas fait l'objet d'études plus approfondies.

Santé prévention :

Le CDG a accueilli une deuxième ingénieure en prévention des risques, puis une technicienne en prévention des risques en fin d'année, pour intervenir sur la mission ACFI (retard dans les missions) mais également pour relancer un accompagnement à la réalisation des documents uniques.

La convention FIPHFP V4 s'est terminée, les objectifs ont été atteints, avec le versement du solde de la convention (28 000€) ; un premier acompte a également été versé dans le cadre de la signature de la nouvelle convention (76 000€), sur un montant total conventionné de 190 000€.

Le CDG a lancé le nouveau dispositif de recueil des signalements auprès des collectivités courant 2023 (nouvelle mission obligatoire des CDG, à adhésion facultative pour les collectivités). Ce dispositif suscite peu d'engouement à ce jour.

Enfin le pôle Santé a été recomposé avec le changement de responsable de service et le recrutement d'une nouvelle conseillère en insertion professionnelle.

Emploi :

Le conseil en organisation, récemment créé, a été déployé dans les collectivités.

Par ailleurs le CDG28 a été présent sur plusieurs événements liés à l'emploi public, afin de favoriser la connaissance des métiers du secteur public territorial, par le grand public (café boost emploi, forum de l'apprentissage, de l'alternance, manifestation relative à l'emploi des personnes handicapées etc.).

Le service Interim a maintenu son niveau d'activités par rapport à 2022 (un peu plus de 1000 journées d'intervention).

Archives :

La mission archive sera déficitaire en 2023, et devrait être à l'équilibre en 2024.

➤ *Concernant les outils et applications utilisées par le Centre de gestion :*

Les services ont travaillé sur la poursuite de la dématérialisation, avec la reprise du chantier des instances paritaires, la mise en place d'interfaces entre le SIRH CIRIL (qui centralise toutes les carrières des agents des collectivités affiliées) et les applications « Conseil médical » et « Instances Paritaires » développées par le GIP informatique des Centres de gestion. Ainsi qu'entre CIRIL et MEDTRA (médecine préventive).

Le service prévention s'est en outre doté d'un nouvel outil déployé par le GIP informatique des Centres de gestion, « IOTA », qui facilite le travail des agents en charge de la fonction d'inspection.

Enfin, le CDG s'est doté d'une application (module cotisation développé par le GIP) permettant la dématérialisation (et la simplification) des déclarations de cotisations des collectivités, et visant à faciliter le suivi de leur recouvrement.

Les outils et applications du CDG représentent un coût en augmentation pour le centre de gestion (61K€ en 2023), au fur et à mesure qu'il déploie des services dématérialisés ou qu'il crée de nouvelles missions qui nécessitent une application de gestion (comme MEDTRA).

➤ *Communication :*

2023 a été une année d'investissement de tous les services dans la création d'un nouveau site internet. Ce site a ouvert le 8 janvier 2024. Une avancée majeure, au-delà de l'ergonomie, est la création d'une base documentaire, avec un moteur de recherche par critères.

L'année 2023 a permis également au service de poursuivre la refonte graphique des différents documents du CDG, relatifs aux missions facultatives (plaquettes, visuels, etc.). Et de travailler sur la mise en avant d'événements ou de service, notamment à travers des vidéos, avec régulièrement, la participation d'élus des collectivités.

➤ *Sur les moyens internes du CDG :*

Comptabilité finances :

Les services ont travaillé à la mise en place de la comptabilité analytique via le logiciel Berger Levrault.
 Par ailleurs, ils ont poursuivi les travaux de mise en jour de la comptabilité et la préparation du passage à la M57.

Ressources humaines :

Au 31 décembre 2023, le CDG compte 36 agents.

Le CDG s'est doté d'un nouvel outil de décompte du temps de travail, qui permet une dématérialisation totale de la gestion du temps de travail ainsi que des différentes absences. Cela devenait nécessaire compte tenu de l'évolution des effectifs et de la pérennisation du télétravail (pointage possible à distance).

Le CDG a également changé d'opérateur de téléphonie et renouvelé son parc de téléphones, avec dans le même temps, la mise en place d'une solution qui permet notamment d'appeler et d'être appelé, en utilisant son numéro professionnel tout en étant en télétravail.

Concernant le bâtiment :

La salle de réunion a été agrandie ; et les organisations syndicales ont déménagé à l'étage du CDG.
 A noter : l'arrivée d'un agent technique à mi-temps au CDG, pour réaliser des travaux d'entretien et de maintenance du bâtiment, suivre les entreprises etc.

La situation budgétaire à la fin de l'exercice 2023 :

➤ Les résultats budgétaires prévisionnels 2023

En fonctionnement :

L'exercice 2023 devrait être légèrement excédentaire (de l'ordre de 22K€), alors qu'un déficit était attendu ; plusieurs raisons :

En dépenses : non réalisation de toutes les régularisations prévues en matière de comptabilité

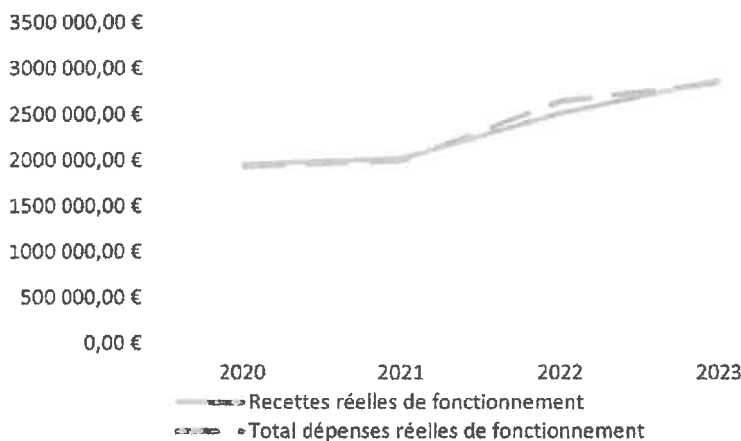
En recettes :

- un montant de cotisation perçu en hausse (revalorisation du point d'indice) ;
- la montée en charge du service de médecine de prévention

Il est à noter que deux services facultatifs sont déficitaires en 2023 :

- le service de médecine préventive (30 K€)
- le service des archivistes itinérants (10 K€)

Cumulé avec le résultat antérieur, le résultat à reprendre serait de 1 117 659€ en section de fonctionnement.

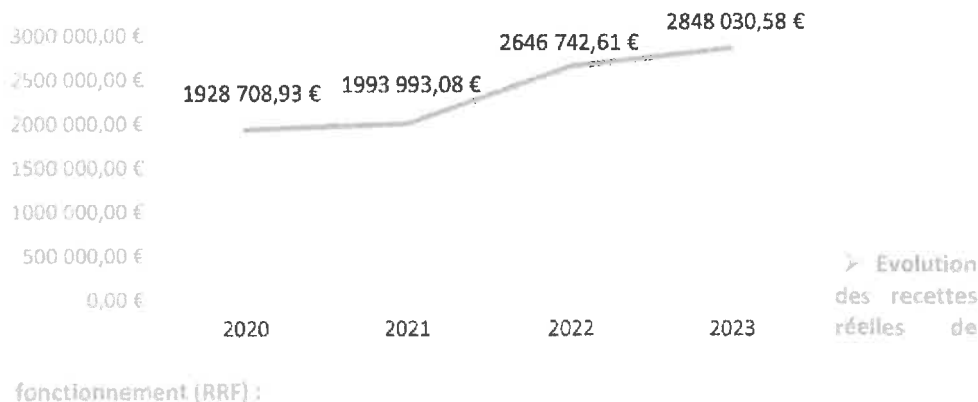


En

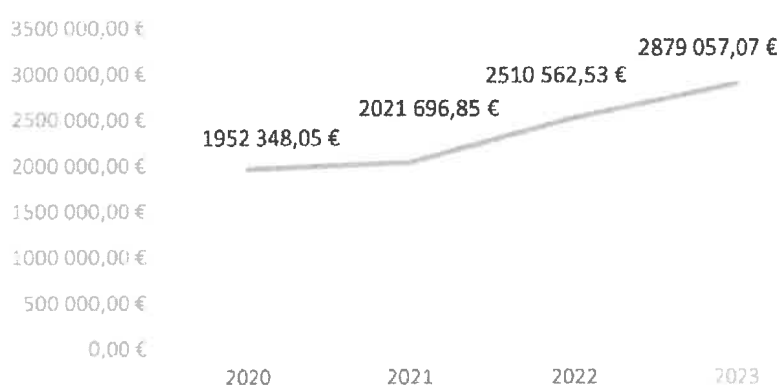
investissement : le résultat constaté au terme de l'exercice devrait être de 15k€ ; Cumulé avec le résultat antérieur reporté des exercices précédents, le résultat à reprendre au budget primitif 2024 serait de 231 K€.

➤ Evolution des Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) :

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement ; comparatif sur 3 ans :

	2021	2022	2023
charges à caractère général (011)	309 449,06	499 538,89	472 231,10
charges de personnel (FMPE compris) 012	1 524 296,12	1 797 931,46	2 073 645,43
autres charges de gestion courantes (65)	109 666,16	120 110,85	127 081,32
charges exceptionnelles (67)	3 246,84	145 092,68	91 365,09
dotations aux amortissements	47 334,9	84 068,73	83 707,84
total	1 993 993,08	2 646 742,61	2 848 030,78

Eléments sur l'année 2023 :

Concernant le chapitre 011 : la diminution par rapport à 2022 s'explique par les coûts engendrés en 2022 par l'AMO en protection sociale complémentaire ainsi que des élections professionnelles. On note une augmentation en 2023 des coûts liés à l'énergie (électricité : 27 232€ en 2023 contre 9 724.81€ en 2022, avec deux mois en 2022 réglés sur le budget 2023). Les frais de déplacement du personnel du CDG (vacataires compris) s'établissent à 60 K€.

Concernant le 012 : l'augmentation du chapitre est due principalement au service de médecine préventive (première année complète et recrutement d'une infirmière) et à l'arrivée d'un agent technique à mi-temps.

Les charges exceptionnelles portent sur les régularisations sur les exercices antérieurs (annulation de titres, en raison principalement de doublons sur les cotisations).

Recettes de fonctionnement ; comparatif sur 3 ans :

	2021	2022	2023
atténuation de charges (013) remb.FMPE	70 836,4	58 782	30 815,24

produits des activités (70)	1 840 785,6		
Dotation subvention (FCTVA, aide FIPHFP) - 74	2245,2		
autres produits de gestion courante (75)	77 863,15	64 311	51 092,82
produits exceptionnels (77)	29 966,5	38 570,65	91 113,33
Reprise sur amortissement (78)			4 892
total	2 021 696,85	2 416 557	2 879 057,07

On relève une augmentation du produit des activités liée :

- à l'augmentation du point d'indice : environ 23 K€ de recettes supplémentaires
- à l'entrée des collectivités dans le service de médecine préventive, notamment le conseil départemental et la ville de Dreux
- le maintien d'un bon niveau du service intérim (plus d'un millier de jours d'intervention)
- le versement du solde de la convention V4 du FIPHFP ainsi que du 1^{er} acompte de la nouvelle convention (pour un total de 104K€).

Les perspectives budgétaires 2024 :

➤ En termes de projets à mener sur 2024 :

A la suite d'un sondage lancé dans les collectivités, il ressort une forte attente du CDG sur le service intérim (diversification des domaines d'intervention, au-delà de la filière administrative) et l'animation de réseaux (notamment de secrétaires de mairie).

Une attente également en matière d'archivage numérique.

➤ Concernant les finances globales du centre de gestion :

L'année 2024 devrait être à l'équilibre, voir excédentaire, avec en particulier l'équilibre du service de médecine préventive. Il accueille au 1^{er} janvier 2024, 6 800 agents. Un millier d'agents restent à être accueillis, représentant 126 collectivités et structures (l'enseignement agricole, le CNFPT). Le recrutement de temps médical supplémentaire permettra d'absorber ces adhésions.

En fonctionnement :

L'objectif reste de contenir les frais de fonctionnement, avec l'augmentation des charges sur le gaz et l'électricité, et de maintenir un niveau d'activités élevé sur les missions facultatives, avec un effort particulier :

- sur la mission d'inspection et document unique (rattrapage du retard pris sur la mission d'inspection et développement des interventions en matière de document unique)
- sur le conseil en organisation : structuration et déploiement
- sur les archives, avec la recherche de l'équilibre du service ; à ce sujet, un contact sera à nouveau pris avec le conseil départemental, afin d'obtenir une subvention de soutien pour les collectivités faisant appel au service. Certaines collectivités intéressées ne confirment pas l'intervention du centre de gestion, en raison du coût
- la poursuite des travaux de rénovation du centre de gestion (peinture intérieure extérieure).

En investissement :

Les travaux de rénovation vont se poursuivre avec la refonte de la signalétique (intérieure et extérieure)

Le renouvellement d'une partie du parc informatique (déploiement d'ordinateur portable avec station et écran, pour faciliter la mobilité et outiller les agents qui télétravaillent).


➤ Focus sur la masse salariale :

Elle sera en augmentation mécaniquement, compte tenu des 5 points d'indice supplémentaires attribués à compter du 1^{er} janvier à l'ensemble des agents.

En termes de recrutements :

- remplacements : un recrutement de « temps médical supplémentaire » (médecin ou infirmière) ; un recrutement pour remplacer la responsable du pôle médical partie en fin d'année 2023.

- nouveaux recrutements : un ergonomiste, réflexion en cours sur le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission sur le pilotage des concours (direction générale) ainsi que sur un(e) chargé(e) de mission sur le pilotage des concours de recrutement de la protection sociale). Recrutement d'un agent responsable du service carrières.

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le 
ID : 028-282800374-20240212-2024_D_01-DE

Prime du pouvoir d'achat : une réflexion sera menée au 1^{er} semestre sur son attribution.

Le centre de gestion devra revoir le montant de participation en prévoyance au cours de l'année, pour être a minima à 7€ par mois et par agent, au 1^{er} janvier 2025.